



POLITIQUE DE RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

OBJECTIF ET PORTÉE

CIMA+ reconnaît et valorise l'histoire, le caractère unique, la diversité des peuples autochtones, ainsi que leur contribution à l'essor du Canada. Fondée sur le respect mutuel et la confiance, la Politique de relations avec les peuples autochtones (la « Politique ») vise à favoriser une meilleure compréhension et le respect envers les peuples et les communautés autochtones au Canada.

Cette Politique a également pour but de définir les engagements et les principes directeurs de CIMA+ en matière de réconciliation. Elle vise à garantir que nos activités respectent pleinement les droits et les aspirations des communautés autochtones, tout en favorisant des relations harmonieuses et durables.

La Politique s'applique à tous les employés, sous-traitants et partenaires de CIMA+ impliqués dans des projets affectant des territoires autochtones ou adjacents. Elle couvre toutes les étapes des projets, de la planification à la mise en œuvre, ainsi que l'entretien et le démantèlement, le cas échéant.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a établi 94 Appels à l'Action, «prescrivant un processus continu d'établissement et de maintien de relations respectueuses. La partie critique de ce processus implique la réparation des dommages et de la confiance ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes démontrant un véritable changement sociétal».

PRINCIPES DIRECTEURS

Pour soutenir la politique de relations avec les peuples autochtones et à construire un avenir où les actions concrètes reflètent un changement sociétal positif, CIMA+ sera guidée par les principes suivants :

- **Reconnaissance des droits juridiques** : Nous reconnaissons les droits juridiques et constitutionnels des peuples autochtones, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les obligations légales et constitutionnelles que le gouvernement du Canada a envers la protection de ces droits y compris les droits culturels et environnementaux. Nous nous engageons à travailler avec les communautés autochtones d'une manière qui reconnaisse et respecte ces droits, ainsi que les ressources et territoires traditionnels auxquels ils s'appliquent.
- **Compréhension et respect** : Nos relations avec les peuples autochtones sont fondées sur le respect et une profonde et sincère intention de compréhension. Cela implique non seulement de reconnaître et de comprendre les droits, les cultures et les traditions des peuples autochtones, mais aussi de travailler activement à restaurer et à renforcer les liens en étant à l'écoute des perspectives et en créant des espaces où la voix et le leadership des peuples autochtones sont valorisés.
- **Confiance et équité** : Nous favoriserons des partenariats basés sur la confiance, l'équité et le respect mutuel avec les communautés autochtones. Ces partenariats doivent refléter un partage équitable des avantages économiques générés par nos projets.

ÉNONCÉ

Consultations et consentement

Nous reconnaissons l'importance de consulter les communautés autochtones tout au long du cycle de vie des projets. Nous nous engageons à :

- Identifier les communautés concernées dès les premières phases de tout projet susceptible d'avoir un impact sur les territoires autochtones. Nous travaillerons avec elles pour comprendre leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes ;
- Inclure des représentant-e-s des communautés durant les étapes de planification et d'exécution des projets;
- Assurer la transparence dans nos communications avec les communautés autochtones, en fournissant des informations complètes et précises sur les impacts potentiels des projets;
- Obtenir le consentement préalable des communautés autochtones avant d'entreprendre des projets susceptibles d'affecter leurs terres ou leurs droits.



POLITIQUE DE RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES (SUITE)

Partenariats équitables

CIMA+ travaille avec les peuples autochtones pour mieux comprendre les valeurs et les besoins des communautés. Lorsque possible, nous souhaitons contribuer au renforcement des capacités des communautés autochtones, former et mentorer les membres de la communauté locale sur la gestion de projet, la gestion environnementale et les pratiques exemplaires en ingénierie, renforçant ainsi la capacité des communautés autochtones à participer ou à diriger des projets sur leurs terres.

Nous sommes déterminé-e-s à travailler en étroite collaboration avec les communautés autochtones pour offrir des possibilités d'emploi et de stages. Nous sommes engagé-e-s à recruter activement, former, retenir et développer des employé-e-s des peuples autochtones; développer des programmes de mentorat pour les employé-e-s, des stages d'observation de postes, soutenir les étudiant-e-s par le biais de stages coopératifs et de bourses d'études.

Préservation des traditions et pratiques culturelles

Nous nous engageons à prendre en compte et à respecter les traditions, pratiques culturelles et valeurs spirituelles des peuples autochtones dans les régions où nous menons des projets. Cela inclut la protection des sites sacrés, des pratiques coutumières et des ressources naturelles qui font partie intégrante de leurs identités culturelles. Notamment, nous souhaitons veiller à ce que les artefacts découverts lors des travaux d'excavation soient traités de façon respectueuse et en harmonie avec les pratiques du patrimoine culturel.

Préservation de l'environnement

Nous veillerons à ce que nos projets respectent les écosystèmes locaux et la biodiversité, en accordant une attention particulière aux pratiques de gestion des ressources des communautés autochtones. Nous nous engageons à minimiser notre empreinte écologique et à restaurer les terres affectées à leur état naturel, dans la mesure du possible.

De plus, nous visons à considérer la perspective des peuples autochtones dans les évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques afin de tenir compte des effets négatifs majeurs de ces derniers sur les peuples autochtones, en particulier en régions éloignées.

Formations

CIMA+ vise à assurer la continuité de son programme de sensibilisation offert à tou-te-s ses employé-e-s afin qu'ils/elles puissent pleinement contribuer à favoriser les relations avec les peuples autochtones.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Nous intégrons activement les principes de réconciliation dans l'ensemble de nos opérations, grâce à un comité de travail dédié au Plan d'action pour la réconciliation (PAR) avec les peuples autochtones, un suivi régulier des engagements du PAR, des indicateurs clés de performance et des cibles.

DÉROGATION ET CONFORMITÉ

Toute dérogation à la Politique sur le respect des droits autochtones doit être approuvée par le Comité Éthique et ESG.

Si vous êtes témoin ou que vous soupçonnez l'existence d'une situation de non-conformité à l'égard de la présente politique, vous devez la signaler conformément à la Politique sur les signalements.

RISQUE D'ENTREPRISE COUVERT PAR LA POLITIQUE

- Responsabilité corporative et durabilité
- Violation des droits autochtones
- Ignorer les préoccupations des communautés locales affectées par les projets

RÉVISION DE LA POLITIQUE

La Politique de relations avec les peuples autochtones sera révisée au besoin et au minimum tous les 5 ans.



Denis Thivierge, ing.
Président et chef de la direction
Janvier 2025

cima.ca